



Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Peymeinade, le 17 septembre 2025

Objet : Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Mercredi 24 septembre à 19 h
en salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville**

Vous trouverez en pièces jointes l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 11 juin 2025, la liste des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT, les projets de délibération comprenant une note de synthèse explicative et les documents annexes, ainsi qu'un modèle de pouvoir.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Philippe Sainte-Rose Fanchine



Pièces jointes :

- ✓ Ordre du jour
- ✓ Procès-verbal du 11 juin 2025
- ✓ Liste des décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT
- ✓ Projets de délibération et documents annexes
- ✓ Modèle de pouvoir

COMMUNE DE PEYMEINADE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

DEL2025_047 : Dénomination de la seconde cuisine centrale

DEL2025_048 : Protocole de sensibilisation au civisme et à la citoyenneté

DEL2025_049 : Recensement 2026 – désignation du nombre de coordonnateurs et d'agents recenseurs, définition des modalités de rémunération

DEL2025_050 : Vacances funéraires - avis

DEL2025_051 : Participation au championnat du monde de pole dance par Mylis GAGLIO – Subvention exceptionnelle

DEL2025_052 : Occupation du domaine public – Actualisation des modalités d'occupation du domaine public et de calcul de la redevance

DEL2025_053 : Indemnité forfaitaire annuelle allouée au titre des fonctions essentiellement itinérantes au sein de la Commune – Mise à jour des fonctions concernées

DEL2025_054 : Création de deux emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans deux directions

DEL2025_055 : Modification du protocole ARTT – Avenant n°16

DEL2025_056 : Contribution financière obligatoire pour une extension du réseau public de distribution d'électricité – n°61 avenue de Boutiny

Questions orales